



Comité
logement
Ville-Marie

1710, rue Beaudry, local 2.6
Montréal (Québec) H2L 3E7
Tél.: 514.521.5992
info@clvm.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

LE COMITÉ LOGEMENT VILLE-MARIE RÉCLAME QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC RÉSERVE LE PAVILLON L-C SIMARD AFIN D'Y DÉVELOPPER DES PROJETS DE LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE POUR FAMILLES

Le Gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du CHUM, s'apprête à brader au secteur privé un pavillon excédentaire de l'Hôpital Notre-Dame, le Pavillon L-C Simard, situé dans un quartier défavorisé de Montréal, où les besoins en logements sociaux et communautaire pour familles sont criants

Montréal, 3 décembre 2014 - Dans le cadre de la construction du nouveau CHUM et en vue d'objectifs financiers surestimés, le gouvernement a mandaté récemment un courtier immobilier afin de vendre au plus offrant, par appel d'offres public, les pavillons excédentaires J-A DeSève et L-C Simard de l'Hôpital Notre-Dame. Le pavillon L-C Simard, ancien édifice à appartements construit à la veille de l'Expo 67, converti par la suite en centre de recherche public, se prête donc bien à une reconversion en projet d'habitation pour familles.

Ces pavillons sont situés à la limite du quartier Sainte-Marie, auquel s'applique un programme de « Revitalisation urbaine intégrée (RUI) ». Financé conjointement par le Gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, ce programme vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'ensemble des acteurs du milieu priorisent, depuis maintenant plusieurs années, le développement de logements pour familles dans ce secteur. En effet, celles-ci désertent en grand nombre les quartiers centraux de Montréal, faute de logements abordables de dimensions adéquates. Entre 2006 et 2011, le quartier Sainte-Marie a ainsi vu le nombre de familles avec enfants sur son territoire fondre de près de 15%, alors qu'on assistait parallèlement à une augmentation de près de 10% du nombre total de ménages dans l'arrondissement de Ville-Marie. Cet exode des familles menace même à terme la survie des dernières écoles publiques de l'arrondissement.

Selon Éric Michaud, porte-parole du *Comité logement Ville-Marie*, et membre de la *Coalition Sauvons les 5 sites hospitaliers*: « Nous revendiquons ce site depuis maintenant plus de huit ans et avons travaillé plusieurs années en concertation avec le CHUM, la Ville de Montréal, la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) et des groupes de ressources techniques (Atelier habitation Montréal et Groupe CDH) afin d'évaluer les possibilités de développer des projets d'habitation qui répondent à la fois aux besoins des familles défavorisées du quartier et à ceux des travailleurs du CHUM. Dans cette perspective, le Groupe d'experts, mis

en place en 2013 par le Gouvernement du Québec afin de le conseiller sur la meilleure façon de disposer des immeubles excédentaires du CHUM et du CUSM, avait recommandé au gouvernement de négocier de gré à gré avec la SHDM pour la vente de ces immeubles. Nous sommes donc surpris que le Gouvernement du Québec ait plutôt décidé de favoriser le secteur privé, ouvrant ainsi la porte à la spéculation immobilière, plutôt que de permettre le développement sur ces sites de projets d'habitation répondant aux besoins en logement des familles à faible et modeste revenu du quartier. Le Gouvernement prend ainsi des décisions complètement incompatibles avec les besoins du milieu et les orientations qui se dégagent de l'implantation de ses propres programmes, en particulier, la RUI. »

L'arrivée du CHUM sur le site de l'Hôpital Saint-Luc constitue un investissement public majeur qui a bien sûr pour effet de consolider l'est du centre-ville de Montréal. Toutefois, ce nouveau CHUM vient exercer une pression à la hausse importante sur les valeurs foncières et, par conséquent, chasse de leur quartier bon nombre de résidents à faible revenu. En 2011, lors de son analyse du Projet particulier d'urbanisme (PPU) du quartier Sainte-Marie, présenté par l'arrondissement de Ville-Marie, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) avait d'ailleurs fait valoir dans ses conclusions qu'il ne fallait pas « éluder la question centrale du maintien en place de la population existante, souvent défavorisée, dans le contexte d'une stimulation du marché immobilier générée notamment par l'arrivée d'investissements publics dans la rénovation urbaine. »

M. Michaud conclut : « Nous estimons que le CHUM a le devoir, à titre de citoyen corporatif exemplaire, d'utiliser ses bâtiments excédentaires, et plus particulièrement le Pavillon L-C Simard, comme levier afin de contribuer au développement social du quartier Sainte-Marie, et ainsi minimiser les impacts négatifs de son arrivée dans le quartier. Nous demandons donc au Gouvernement du Québec de refaire ses devoirs, de ne pas lancer le processus d'appel d'offres en préparation et de négocier directement avec les organismes communautaires du quartier Sainte-Marie afin de répondre aux besoins de la population. »

-30-

Éric Michaud (514) 521-9780
 (514) 710-5992